

LE MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

MATAHITI N° 36

TE VEA NO TAITI.

MARANA MAI 12 50 TETARA.

On abonne au bureau de la poste.

Du Numéro : 0 fr. 50 centimes.

Un an, 18 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr. — Payables d'avance.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la poste.

Annonces : Les 20 premières lignes 0 fr. 50 centimes la ligne.

Au-dessus de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne, — au comptant.

Les Annonces renouvelées se payent la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Pétition ayant pour objet la prescription de batûnes dans les six districts soustraits à la vaine pâture. — Avis administratifs. — Nouvelles locales. — La photo-science. — Nouvelles du Mexique. — Faits divers. — Variétés : Le café, sa culture, sa consommation en Colombie. — Rhapsodies taïtiennes. — Mouvements du port. — Marché de Papeete. — Tableau d'abâtage. — Anecdotes.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Une pétition ayant pour objet la prescription de batûnes dans les six districts soustraits à la vaine pâture vient d'être adressée à l'autorité supérieure de la colonie. Les pétitionnaires, tous propriétaires de bêtes à cornes, dont une partie est encore sur les hauts plateaux, se répondent parfois jusque dans les plantations maintenant non-enclosées, et y exercent de véritables exactions, réclamant l'intervention de l'administration pour organiser une chasse générale; ils offrent, en ce qui les concerne, une prime de 35 fr. par tête de bétail, au profit des caisses des districts où elle aura lieu.

L'administration, toujours soucieuse d'assurer aux cultivateurs les fruits de leurs travaux, et de les aider, par tous les moyens en son pouvoir, le développement des cultures d'élevage, a favorablement accueilli cette demande, en vue de rendre plus efficaces les mesures déjà adoptées pour la suppression absolue du parcours. Des ordres sont donnés pour que le moyen indiqué par les pétitionnaires reçoive sa prompte et complète application.

Ua he mai nei te hoe ani raa i te ha nei, te tumu a laui ani raa raa, ua hoite faue raa i te au raa puua roto i roto i ma matuana e oia i oia raa i te puua ra. Tana feia ani mai, e fatu puuoro ana i a i a i a i te hoe puua o te hahae nei i a i te mea, e te haere mai raa i roto i roto i te mau faapea raa aore i aua hia raa, raa haomau raa i te mau faapea, o tei titaui mai la faore hia e te haa, na roto i te faataa raa i te haa au raa rahi puua roto, i te hooa raa noi te reira, i te hoe raa e 35 farane-na i te puua hoe o tei hia i te faataa na te afala o te mau notia-na i reira laui raa na puua ra te roa raa.

Te vai na nei a i te ho haomau i te haapuu raa i te feia faapea i te faataa e te ratu raa mea oia, e i te reira raa na roto i te mau raa raa raa e oia raa na te faataa raa i te oia raa raa i raa hia aore, ua farai a nei oia i te faataa puua i laui ani raa i hia mai tana nei, i te hia raa e te haomau puua raa hia te mea haomau raa i te faataa hia nei oia raa i te ho haomau raa raa o te puua. Ua tui hia nei oia te faataa raa, i haamama oia puua raa hia te rava i faata hia mai laui feia na rati teinei ani raa.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de la poste. — La goélette *Papaea*, de la maison Fort, est entrée mardi dernier, 8 du courant, dans notre port avec les dépêches d'Europe et les réponses aux correspondances parites de Taïti le 1^{er} avril dernier par le brig-goélette *Semao*.

Les dernières nouvelles de France portent la date du 16 juillet. Trois autres bâtiments : *Le Forceter*, la *Suette* et l'*Amie-Laurie* sont en cours de navigation pour le transport des dépêches.

Le 1^{er} octobre prochain le courrier mensuel sera fait par la goélette du Protectorat *Papeete*, sous commandement de l'administrateur local.

La *Papeete*, partie de Papeete le 1^{er} juin, est arrivée à Valparaiso le 7 juillet et a pu remettre les dépêches au paquebot britannique partant du Chili le 16 juillet. Ces dépêches ont dû arriver à Paris le 29 août. La *Papeete*, partie de Valparaiso le 25 juillet, a mouillé à Paitia le 4 août, y a séjourner jusqu'au 15 du même mois et a effectué sa dernière traversée en 23 jours.

— Le deuxième navire de la ligne de Taïti sur San-Francisco, avec retour à Papeete, la goélette du Protectorat *Etia*, partira de ce dernier port le 20 septembre courant.

Le sac de la correspondance sera fermé le 14 septembre à 5 heures du soir.

Courrier du 8 septembre 1863. — Liste des lettres restant au bureau de la poste.

MM. Cadousteau,
Darling,
Hall George

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Jardin Botanique. — Les personnes qui désirent des graines d'*Eucalyptus glaucescens* et d'*Eucalyptus obliqua* doivent s'adresser au directeur du Jardin Botanique, qui en tient 200 grammes à la disposition du public. Ces graines sont arrivées de Paris par la poste.

Le Messager du 9 mai 1863 donne, au sujet de cet arbre si utile, tous les renseignements désirables.

Service de l'imprimerie. — Le n° 16 du Bulletin officiel des Etablissements, année 1863, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

NOUVELLES LOCALES.

Mardi dernier, la Reine Pomare a offert au Très-Honorable lord Gifford, commandant de la frégate de S. M. B. *Triton*, et à son état-major, un dîner, auquel assistaient, outre la famille royale tout entière, M. le Commandant Commissaire Impérial, M. de la-Rocherie, le clergé de Papeete, les ministres français du culte protestant, le corps consulaire, et une partie des officiers de la colonie.

Après le dîner, qui s'est terminé à neuf heures du soir, il y a eu réception et bal au palais de la Reine. Le nouvel édifice, non encore achevé, avait été convenablement orné pour la circonstance, et les arènes en étaient illuminées comme aux jours de nos fêtes publiques.

L'affluence était nombreuse, les toilettes charmantes, et l'animation des danses et des causeries intimes et cordiales s'est maintenue jusqu'à deux heures du matin.

Le chant des *himene*, qui, selon la coutume du pays, se faisait entendre au dehors, n'a pas peu contribué à imprimer à cette solennité ce cachet fatidique d'un si puissant attrait, surtout pour les étrangers.

Le lendemain, la Reine s'est rendue à bord de la *Tribune* pour y passer la soirée.

De nombreuses invitations avaient été adressées par lord Gifford et son état-major aux résidents et aux officiers de la colonie.

A huit heures du soir, au moment où la Reine s'est embarquée au quai Brail, une salve de vingt et un coups de canon, tirée par la frégate anglaise, a illuminé de ses feux la rade de Papeete.

Des quadrilles et des valses se sont bientôt organisées, et le bal s'est prolongé jusqu'à trois heures du matin.

Ainsi s'est terminée la trop courte visite de la frégate *Tribune*. Elle laissera à Taïti le souvenir des plus agréables relations.

Dans la soirée de lundi dernier, un incendie a dévoré la case de l'indigène *Pauru*, située vers le pont de l'Écluse; malgré la promptitude des secours, le mobilier seul a pu être sauvé.

Nous sommes aussi heureux qu'éloigné, en songeant à la nature si essentiellement combustible des cases taïtiennes et à l'incurie de leurs habitants, de n'avoir pas à enregistrer plus souvent de pareils sinistres. Les Taïtiens ne devraient pourtant pas perdre de vue qu'il est presque toujours impossible de maîtriser l'action des flammes sur leurs habitations, et qu'ainsi toute maison atteinte est fatalement vouée à une entière destruction. Nous ne saurions trop les prémunir contre le retour d'accidents de cette nature, et les engager à imiter les résidents européens dans les précautions qu'ils prennent pour s'en préserver.

Les lampes enfouies parmi l'arête, les tisons et les restes des cigarettes qu'on y jette tout embrasés, la proximité des *umia*, ou cuisines taïtiennes, sont autant de causes permanentes d'incendie contre lesquelles la plus vulgaire prudence préconise de se prémunir. Ces *umia* sont généralement établis beaucoup trop près des habitations; il serait à désirer que, dans chaque village, et surtout à Papeete, un endroit fût spécialement désigné à cet effet, par les conseils de district, et qu'on ne permît pas de les établir ailleurs.

L'avis à vapeur le *Commandant*, faisant partie de la division navale de l'Océan Pacifique, et commandé par M. E. Lebris, lieutenant de vaisseau, est attendu dans notre port à sept heures du matin.

Le commandant a avec lui 100 hommes et 100 mulets, et est fixé provisoirement à huit jours. Le *bot Motu-ua* a été mis à la disposition du bâtiment.

Parti du Callao le 20 juillet, avec 29 Polynésiens (18 hommes et 11 femmes), le *Dumont* s'est rendu à Papeete, d'où il a fait voile le 30 juillet, après avoir pris les dépêches d'Europe et de destination de l'Océanie.

Une épidémie de variole s'est déclarée à bord sur les malheureux Polynésiens, débris survivants de l'immigration que les habitants de ce pays connaissent et ont pu apprécier.

Le *Dumont*, après avoir perdu 14 indigènes, a relâché le 20 août à Taïho-ha, où les autorités de cet établissement sont pressées de remettre leurs ressources (très-faibles malheureusement) à la disposition du capitaine Lebris.

Du 20 août au 6 septembre, pendant le séjour à Nukahiva, cinq indigènes sont encore morts de la peste vérolée. Les dix indigènes survivants à la date du 6 septembre, sont restés à Taïho-ha.

Aucune personne de l'équipage n'a succombé à la maladie, mais la prudence exige que toutes les précautions soient prises pour préserver la colonie de l'invasion d'un fléau aussi redoutable et dont le souvenir n'est pas perdu.

Te pahi aua hia, o « Diamant », e te hae o a pahi i roto i te taha nei te mea Paitia nei, o « Miti Lebris », raaia auro pahi piti, te tomanu i aua hio; ua tapae mai ia i roto i te totonu eua; i nanihi, te Faraire, i te hooa hia i te poipo.

Ne te parau i faataa hia e te Tomite hipooa mai, aore atura i faataa hia te haere mai o te taitia i uki nei, ua parau mai ra oia e te opaoa nei hia na tana pahi ra e hope eua oia mahana e va. Ua toa hia i te fenua hia i roto i aua hio e te ohipa a tana pahi ra.

[illegible]

— Mai-te 20 mai-uo a-tete e-tae noa mai-i-te 6 no-tetea, a vai ai-taua
pahi nei i Nguhiwa, pohe-fashon ihaga na-taua tootac i le *petite vérole*
(mai-poupou). Na taata maohi tino ahuru e ora rā i te 6 no-tetea, 'ua
narahia i Taio hau.

Aore roa tehou taata mau no te pahiri pohe i taua mai ra; te riro nei
ra ei mea hia i imi hia te mau ravea (toa e ora) te fenua nui i te e raa
mai o tei reira mai i riria, o tei ore a i mōe hōa e i temano hia ore.

Revue du Monde économique.

Le 9 juillet.

La quinzaine a été riche en événements. Par un décret du 22 juin sont abrogées, à dater du 1^{er} septembre 1963, les dispositions de décrets, arrêtés ou règlements généraux ayant pour objet de limiter le nombre des boulangers, de les placer sous l'autorité des syndicats, de les soumettre aux formalités des autorisations préalables pour la fondation ou la fermeture de leurs établissements, de leur imposer des réserves de farines ou de grains, des dépôts de garantie ou des cautionnements en argent, de réglementer la fabrication, le transport ou la vente du pain, autres que les dispositions relatives à la salubrité et à la fiabilité du débit du pain mis en vente.

Les décrets des 27 décembre 1853 et 7 janvier 1854, relatifs à la caisse de service de la boulangerie du département de la Seine, seront modifiés et mis en harmonie avec les dispositions du présent décret.

Cette réforme considérable, et dont on commençait à désespérer, comme de tant d'autres qui arrivent pourtant à leur fin, a été précédée d'un rapport de M. Rouher, d'une suprême puissance d'argumentation, où les principes et les faits sont invoqués avec une égale fermeté.

Un autre décret, précède aussi d'un rapport du même ministre, institue une commission d'hommes éminents pour étudier les meilleurs moyens d'introduire dans l'enseignement professionnel, qui serait mieux nommé industriel, les réformes dont l'exposition de Londres a fait sentir l'urgente nécessité, sous peine pour la France d'être dépassée par les nations rivales.

Enfin un troisième décret, sur un troisième rapport de M. Rouher, institue une exposition universelle des produits agricoles et industriels, qui s'ouvrira à Paris, dans le Palais de l'Industrie, le 1^{er} mai 1867, et sera close le 30 septembre suivant.

Le ministre de l'agriculture et du commerce ne pouvait laisser, de son administration intelligente et libérale, de plus recommandables souverains. Ils seront certainement recueillis, continués et fécondés par son éminent successeur, M. Béché, qui, dans les positions les plus hautes et les plus diverses, député, conseiller d'Etat, administrateur de forges, directeur, en dernier lieu, des Messageries Maritimes, a étudié de près les forces productives des sociétés modernes, et y a appris que « la liberté est le ressort moteur de l'activité humaine ».

Une lettre de l'Empereur au ministre président le conseil d'Etat, sur la nécessité de simplifier notre mécanisme administratif, a produit une vive et salutaire impression; le conseil d'Etat est chargé d'étudier les modifications et retranchements à opérer dans notre système de centra-

[illegible][illegible]

L'honorable directeur du Crédit Foncier de France doit être fier d'avoir reçu la mission de distribuer le crédit aux ouvriers, comme sous un autre mode aux propriétaires : deux fonctions sociales qui se complètent, et qui viennent de lui attirer une très-haute et bien juste récompense.

(L'Économiste Français.)

compense. (L'Espresso) 11/10/2000

Ce que la France va faire au Mexique. — On assure que les services publics vont être immédiatement organisés au Mexique sur le mo-

Dans ce but, des employés des finances, des postes, des télégraphes électriques, des douanes, des chemins de fer, doivent partir pour Puebla.

La question de l'exécution d'un canal destiné à mettre le golfe du Mexique en communication avec le Pacifique, sera, dit-on, prochainement étudiée.

L'établissement de ce canal présentera de grands avantages pour le Mexique, indépendamment du chemin de fer allant de la Vera-Cruz à Mexico.

qui est en voie d'exécution, une autre ligne, depuis longtemps réclamée par le commerce du Mexique, sera construite. Elle ira de Mexico à la côte du Pacifique.

On assure que le contre-amiral San-Martin, qui appartient au parti conservateur, aurait fait prononcer les provinces maritimes du Yucatan et de Tabasco en faveur de l'intervention française.

FAITS DIVERS.

Le *Messenger*, dans son numéro du 4 avril dernier, a fait connaître l'intéressante découverte connue aujourd'hui sous le nom significatif de *photo-sculpture*; l'article suivant indique un nouveau succès obtenu par l'inventeur dans la pratique de son ingénieux procédé.

La Photo sculpture.—Cette merveilleuse invention qui, tout en donnant à elle seule des résultats artistiques fort satisfaisants, est destinée à rendre à la statuaire des services encore plus grands que ceux que la photographie rend au dessin et à la peinture; la photo-sculpture, disons-nous, vient de faire un nouveau progrès. M. Willem donne aujourd'hui à son procédé une application qui, par la modicité de la dépense, doit infailliblement le rendre populaire.

A l'aide de deux clichés photographiques seulement, l'un pris de face, l'autre de profil, il produit un médaillon-sculpture ne laissant rien à désirer tant sur le rapport de la ressemblance que sous celui du relief. Toute personne voulant avoir son médaillon n'a plus même la peine de se rendre dans l'atelier sculpteur qui écumait les statues; il lui suffit de poser chez le premier photographe venu, et d'envoyer à l'inventeur les deux clichés dessinés plus haut pour avoir—quelques jours après—son image en sculpture complètement terminée. Les portraits photographiés ont eu leur vogue; les médaillons sculptés en plâtre ont été également très en vogue, mais dans la faveur publique. Ils auront à coup sûr l'avantage d'une rapidité, et leur prix ne s'élève guère au dessus de celui d'une bonne photographie.

Des collections des célébrités contemporaines ne tarderont pas probablement à se former, et viendront prouver l'exactitude du procédé.

(*Moniteur Universel* du 10 juillet 1863.)

(*Moniteur Universel* du 10 juillet 1863.)

Paris, 6 juin 1863.

On a reçu aujourd'hui les résultats à peu près définis du scrutin ouvert dans toutes les circonscriptions électorales de l'empire. Partout le vote s'est accompli avec l'ordre et le calme le plus parfaits, et l'influence des votants a été considérable. Sur 268 élections connues, 252 candidats du gouvernement ont été nommés.

(Moniteur Universel.)

L'Empereur a reçu, lundi 21 mai, M. Alberto Balestrini, qui a soumis au gouvernement un projet de télégraphe transatlantique destiné à relier l'Europe aux deux Amériques, et examiné en ce moment par la commission internationale réunie au ministère des affaires étrangères. Sa Majesté a daigné accueillir avec un bienveillant intérêt les communications de M. Balestrini sur l'utilité de la prompte exécution de cette entreprise.

Nous apprenons que le général Marcy-Monge, récemment nommé sénateur, vient de mourir à Bône.

M. le contre-amiral Jehenne a succombé récemment à Brest. En exécution de ses dernières volontés, aucun honneur n'a été rendu à ses dépouilles mortelles, mais la foule était énorme à ses obsèques.

« L'amiral Jehenne, dit l'Océan, n'a voulu que des amis à son convoi. Toutes les autorités maritimes, civiles et militaires, M. le vice-amiral préfet maritime, M. le sous-préfet, M. le commissaire général, M. l'inspecteur général, et M. le major général en tête, tout le corps des officiers de la marine et de l'armée de terre, toute la ville, en un mot, y assistait. M. Jehenne n'avait que des amis à Brest, et ses amis c'étaient tout le monde.

M. Moequant, chef du cabinet de l'Empereur, s'est rendu chez M. de Lamartine pour lui exprimer les sympathies de Sa Majesté à l'occasion de la mort de Mlle de Lamartine.

— Le corps de Nive de Lamarine a été embaumé, et il a été dirigé sur le chemin de fer de Lyon.

Les tristes dépouilles de cette noble femme, une fois arrivées à Mâcon, seront immédiatement transportées à Saint-Point où se fera le service funèbre. Elles seront déposées dans le caveau de famille où l'attend sa fille Julia.

M. de Lamoignon, victime de souffrances physiques et de douleurs morales, soutient cette grande épreuve avec un admirable courage.

Bourse de Paris du samedi 13 juin 1863.
 Les comptants, dernier cours : 69 63.

3 0/6	Au comptant, dernier cours	69 69.
	Fin courant.	96 00.
4 1/2 0/0	Au comptant, dernier cours	96 00.
	Fin courant.	— —

On lit dans le *New-Zealander* d'Auckland, numéro du 16 juillet 1863 :

Nos atrocités commises sur les indigènes ineffables des îles de la mer du Sud, par des marchands et des marins du Pérou, sont enfin généralement connues et ont soulevé l'indignation du genre humain. La promptitude et la fermeté du gouvernement de Taïti, de ses officiers, et des ba-

Archives PF-Messenger-12/09/1863

l'indochine, le Japonais, était connue à Paris, et la comédie aux colonies doit être le sujet de romans bien écrits.

A Sydney, les habitants sont assez accablés d'un honorable dévouement et en même temps en adressant au gouvernement de Sa Majesté un mémoire demandant protection pour les insulaires et réparation pour les injustices inévitables dont ils ont été l'objet d'une manière si barbare.

Le roi et le gouvernement des lies Sandwich, ont exprimé leur indignation.

Quand l'Angleterre apprendra les actes de piraterie qui ont été exercés dans les eaux du Sud du Pacifique, si particulièrement placées sous la protection de son pavillon, elle sera assurément en toutes choses aussi égoïste que son allié la France, contre un trafic pour la suppression duquel elle a dépensé ailleurs tant de millions.

On écrit de Lima, 19 mai, que le gouvernement péruvien a prohibé d'une manière absolue la traite des Indiens, qui avait pris en Pérou, dans ces derniers temps, des proportions inquiétantes. Le décret qui promulgue cette importante décision reconnaît que de graves excès avaient été commis, et que les lois et règlements locaux régissant l'émigration n'avaient plus au caractère suffisant d'efficacité.

(Bulletin du *Moniteur Universel*.)

— Lima, 13 mai. — L'action intentée à la demande du consul général de France, contre le capitaine et l'équipage du navire *Empress*, est poursuivie par le gouvernement péruvien avec une loyale activité. Le capitaine a été arrêté, et ses complices sont probablement bien tôt entre les mains de la justice.

(*Moniteur Universel*.)

Amérique. — Le *Courrier des États Unis* du 23 mai rend compte en ces termes d'un singulier procès : « Le révérend M. Hager, de l'Église épiscopale de Chicago, vient d'être traduit devant un tribunal ecclésiastique siégeant à Peoria, sous l'accusation de conduite inconvenante vis-à-vis des dames. Le principal grief articulé contre lui, c'est qu'il avait l'habitude de servir le pain de ses paroissiens avec une chaise qui dépassait les bords de la sainte patène.

« Le révé. M. Locke, entendu comme témoin à décharge, a déclaré que cette manière de son confrère s'adressait aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Pour son compte, a-t-il dit, M. Hager n'a toujours servi la messe avec une virginité désagréable, et avec l'effusion qu'il aurait mise en état. Ma femme n'a fait observer une fois qu'il avait des façons affectueuses à l'excès, et c'est en effet l'impression générale qu'il a produite.

« Un autre témoin a fait devant le tribunal une énumération de six différentes espèces de poignées de main usitées dans le monde civilisé. Il y a la *poignée*, mouvement prolongé de la main en haut; la *poignée de petit chien*, tréfillement de gauche à droite et de droite à gauche; la *jumelle*, qui empêche les deux mains; la *cadavérique*, très en faveur auprès des prudes, qui consiste à tendre la main droite et à la laisser prendre sans la moindre pression; la *tentacule*, qui provoque et attend; la *café-épique*, qui frémisse au contact; enfin la *passionnée*, qui, sans autre déclamation, est reproduite au rendez-vous.

« Les débats de ce procès extraordinaire ont duré deux jours et ont été suivis avec une vive curiosité. Enfin, une dépêche télégraphique de Chicago, du 16 de ce mois, annonce que l'accusé a été entièrement et honorablement acquitté à l'unanimité. De chaleureux applaudissements se sont fait entendre parmi la partie féminine de l'auditoire.

On a vu le 1^{er} mai à New-York des nouvelles qui avaient fait le tour du monde en soixante et onze jours. Le 30 avril, on annonçait que le navire *Le Rot Lear* avait mis à la voile de Hong-Kong le 18 février, et le lendemain 1^{er} mai on reçut la dépêche qui fait connaître que ce navire est arrivé à San-Francisco.

Dans cinquans, par le télégraphe, ce même fait se produira en cinq minutes.

AGRICULTURE.

Les agriculteurs du pays livrent avec intérêt les lignes suivantes extraites de l'*Echo du Pacifique*.

Ainsi qu'on le verra, on est en encore en Californie aux spéculations conjecturales touchant la culture du café. Plus avancés sous ce rapport, Taïti a franchi la période d'expérimentation, et prouvé que ses conditions climatologiques et les attitudes de son sol sont éminemment favorables à la production de cette graine précieuse. Les chiffres relatés dans l'article ci-dessus ont entraîné une fois de plus, comme l'usage du café se généralisait, les débouchés en devaient augmenter et faibles.

Le Café, sa consommation et sa culture en Californie.

L'histoire du café n'est plus à écrire; tout le monde la connaît, tout le monde sait qu'il a fallu des siècles pour introduire l'usage de ce produit dans la civilisation. Notre intention n'est pas de faire l'apologie ou la critique de cet usage; ce que nous voulons envisager, c'est le côté commercial et agricole du café.

La Californie est notre patrie d'adoption; tout ce qui prospère, tout ce qui touche à sa richesse, à son développement, à sa prospérité, devient naturellement l'objet de nos études attentives; et si l'est vrai que le commerce des nations soit le contrôle de leur puissance, les statistiques commerciales doivent être le grand livre des hommes d'État et des économistes. La grande culture du pays consiste moins dans l'industrie que dans le nombre de soldats sur pied que dans le nombre de dollars qui met en circulation; à ce point de vue la Californie doit être et sera dans un avenir plus ou moins rapproché un des plus importants

pays du monde. Son commerce, les divers produits qui le composent; ses mines, son agriculture, son industrie, voilà notre table des matières. Le café n'est plus un article de luxe; c'est une des nécessités de la vie chez tous les peuples civilisés. Sa consommation atteint des proportions considérables, et tout à l'heure nous prouverons par des chiffres incontestables qu'en Californie seulement, dans cet État qui ne compte pas 500,000 habitants, cette consommation, proportion gardée, est plus grande que dans la plupart des autres parties du globe.

La première conséquence de l'augmentation de la consommation du café est l'augmentation inévitable de sa valeur. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1859 le café dit café Rio, qui est une des nécessités de l'Amérique ne se vendait contre au-delà de 6 à 8 cents (30 à 40 centimes numéraire de France) la livre, vaut aujourd'hui plus du double, d'après la faite des droits d'entrée, du prix de transport et des frais de commerce.

Si l'on en juge par les importations de 1862, la consommation du café en Californie a dépassé 14 livres par tête, femmes et enfants compris. Voici, par pays de provenance, les quantités importées en 1862 :

De Costa Rica	2,249,923 livres.
De Java	638,028
De Manilla	1,117,378
De Rio	7,552,281
Des lies Sandwich	28,996
Total	3,791,316 livres.

A partir du mois d'août 1862, époque de l'application du nouveau tarif américain, les droits sur le café ont été réduits à 5 cents par livre, invariablement, c'est-à-dire sans destination de pavillon. En d'autres termes, que le café soit importé par navire américain ou par navire étranger, le droit de 5 cents par livre est le même; avec cette condition toutefois que si le café est importé d'un pays autre que celui de provenance, il y a un droit de 10 pour cent de la valeur à acquitter.

Pendant les six mois qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 30 juin 1863, l'importation du café, par pays de provenance, a été comme suit :

De Costa Rica	1,410,541 livres.
De Java	638,028
De Manilla	1,098,752
De Rio	5,252,281
Des lies Sandwich	28,996
Total	2,633,546 livres.

Or, à 14 cents par livre de droit d'entrée, ces 3,000,456 livres ont donné au gouvernement 15,074 dollars 30 cents de pavillon. Le café le plus commun, celui de Rio, s'est vendu l'année dernière au prix moyen de 24 cents; ce qui faisait à l'importateur 19 cents par livre (ce qui s'importe, bien entendu, il avait à payer le prix de transport et les frais de commerce obligatoires).

Les cotons actuels sont ainsi répartis :

Le café de Costa Rica	29 1/2 cents.
Le café de Java	35 cents.
Le café de Manilla	29 cents.
Le café de Rio	28 cents.

Au prix uniforme de 29 cents, déduction faite des droits d'entrée, il resterait 24 cents par livre à l'importateur, qui, outre les frais ordinaires, à l'assurance contre les frais de guerre à acquitter.

Abordons le point de vue agricole. Le caféier réussit-il en Californie? C'est incontestable, au dire de beaucoup d'agronomes; et pourtant cet essai sérieux n'a encore été tenté. On a voulu se procurer de jeunes arbres; l'air de la mer, pendant la traversée, leur a été contraire. Pourquoi alors, au lieu de jeunes plants, n'a-t-on pas importé des gousses entières? Avec les 30 millions ordinaires, on aurait réussi.

Tout originaire qu'il est des pays tropicaux, le caféier, c'est une chose remarquable que ne plait pas dans les terrains bas, où le chaleur est parfois excessive. Les pays qui lui ont été les plus favorables jusqu'à présent sont les colonies hollandaises des Indes Orientales, pays, beaucoup d'entre eux du moins, élevés de 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le sol de la Californie, dans les endroits non accessibles aux grands fronds, paraît avoir beaucoup d'analogie avec celui des contrées où le café réussit le mieux.

La culture du café est simple; cependant elle exige quelques précautions; ainsi le terrain qu'on lui destine doit être libre de toutes herbes parasites, et les jeunes plants doivent être soigneusement émondés. On ne saurait mieux comparer les soins que requiert le caféier qu'à ceux exigés par la vigne.

C'est qu'à l'âge de trois ans le caféier commence à produire; il vit et produit vingt ans. On a remarqué que les plus vieux arbres donnent les meilleurs produits.

Les écueils que la Californie pourrait rencontrer dans la culture du café sont évidents; les pétales, qui n'est pas permis de donner que de prompts et sérieux essais ne soient entrepris. Quand on réfléchit aux avantages naturels de ce pays, à la douceur et à la régularité de son climat, que, d'un autre côté, on se rappelle le peu de succès de la marchandise, les droits de douane si exorbitants, les proportions colossales de la consommation, on peut s'étonner que la spéculation n'ait pas déjà pris sous sa protection un article si important. La Législature du pays, en prévision de la culture prochaine du caféier, et à titre d'encouragement, a voté, le 25 avril 1862, un acte par lequel 1,000 dollars de prime seront comptés à celui qui le premier récoltera 350 livres de café californien, 2,000 dollars à celui qui récoltera les premiers 3,500 livres, et 1,500 dollars, 1,000 dollars et 500 dollars à celui qui pendant trois ans consécutifs aura produit 5,000 livres de café annuellement.

Nous lisons dans le *Journal officiel du Sénégal* :

Dans le courant du mois d'octobre 1862, l'administration du Sénégal avait expédié en France, pour être vendus au profit du budget colonial, cinq balles de coton provenant du pays des Séréres, afin d'aider de la machine américaine nommée *Sow-Gin*, que l'administration a fait venir des États-Unis. Cet envoi a donné lieu au compte de vente suivant :

571 kilogrammes à 1 fr. 60 c. le kilogramme	2,026 fr. 80 c.
Bain et surcharge, suivant l'usage du pays	12 15
	2,038 fr. 95 c.
Escompte 1/2 pour cent, au comptant	10 19
	2,028 fr. 75 c.

Pour obtenir le rendement exact, il faut déduire de cette somme le montant du fret; ce qui n'a pas été fait, sans doute parce que le transport a eu lieu par navire de guerre français.

Archives PF-Messenger-12/09/1863